

NUISEMENT SUR COOLE



**A
U
T
O
M
N
E**

**2
0
1
6**

**N°
102**

**LE PETIT
NUISEMENTAIS**



Le mot du Maire

Comme de coutume, nous allons, au fil de votre lecture, vous informer de la vie de notre village et de notre communauté de communes.

Si tout n'est pas visible, des changements importants et des obligations nouvelles viennent s'ajouter à celles, nombreuses, déjà existantes. Obligation par exemple de contribuer au fond de péréquation intercommunal (FPIC). Je vous disais il y a un an exactement que cette contribution s'élevait à 8 000 €. Cette année c'est de plus de 12 000 € qui ont dû être versés à ce titre, soit 50 % d'augmentation ! Ajoutée à notre baisse de dotations de l'Etat, vous comprendrez aisément que gérer aujourd'hui induit une rationalisation des dépenses et une attention très particulière sur nos investissements et nos coûts de fonctionnement. Certains, comme le département, ont trouvé une solution facile ou y ont été obligés : augmenter la pression fiscale (11 % pour le département). Votre Conseil Municipal a choisi, lui, la voie de la sagesse et du bon usage des deniers publics en maintenant le même taux que les années précédentes.

Malgré cela, des travaux d'entretien, de maintenance et de sécurité ont été réalisés comme vous avez pu le constater.

Le travail de nos employés, mais également des bénévoles et élus a été lui aussi très apprécié par le jury départemental des villages fleuris lors de la visite de début juillet. Nos efforts, sans moyens financiers supplémentaires, mais avec une attention particulière aux précieux conseils des membres du jury ont permis d'obtenir la mention "très bien" et la troisième place des villages de notre catégorie, classement jamais obtenu jusqu'alors.

Bonne lecture et, par avance, je vous souhaite au nom du Conseil Municipal une bonne fin d'année à tous. Que 2017 soit synonyme de joie et bonheur personnel et professionnel pour vous et vos proches.

Votre maire,
Pascal VANSANTBERGHE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 mars 2016

Estimation terrains communaux

- Suite à la délibération 27/2015 déclassant une partie de la voirie de la rue des Auches Chevines et l'avis de France Domaine (2016-409V0042) relatif à la cession de la parcelle déclassée, le Conseil Municipal, après délibération, décide à 8 voix pour et une abstention, d'autoriser la vente de cette parcelle d'une contenance de 102 m² pour un montant de 1 300 €.
- Suite à la délibération 28/2015 déclassant une partie de la voirie de l'impasse des Auches Chevines et l'avis de France Domaine, (2016-409V0042) relatif à la cession de la parcelle déclassée, le Conseil Municipal, après délibération, décide à 8 voix pour et une abstention, d'autoriser la vente de cette parcelle d'une contenance de 114 m² pour un montant de 1 450 €.

Contrat Avenir

M. le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet (35h/heb) pour intégrer le service technique et acquérir des qualifications et exercer les fonctions de cantonnier. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois, renouvelable 2 fois à partir du 1^{er} avril 2016.

Le contrat sera signé avec Mr Flavien BOURGOIN.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de M. le Maire.

Médecine préventive

M. le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Marne assure depuis plusieurs années par voie de convention avec la commune le suivi en médecine préventive du personnel communal. Cette convention étant arrivée à échéance, il est nécessaire de renouveler celle-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Participation citoyenne

M. le Maire explique que dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance, il est envisagé de mettre en place un dispositif de participation citoyenne.

Les objectifs:

- Organiser la participation des élus et des citoyens de la commune pour obtenir des signalements permettant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre.
- Intensifier les contacts et les échanges de manière à faciliter l'action des forces de l'ordre.
- Rassurer et protéger les personnes vulnérables.

Les bénéficiés :

- De mieux lutter contre la délinquance d'appropriation.
- D'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver la mise en place de ce dispositif sur le territoire communal.
- 2) Autoriser M. le Maire à désigner les référents parmi les élus, les agents municipaux et les citoyens volontaires en accord avec la Gendarmerie Nationale ainsi que le correspondant municipal de ce dispositif.
- 3) Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec le Préfet de la Marne le protocole de participation citoyenne qui sera élaboré en concertation avec la Gendarmerie Nationale ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * DECIDE de mettre en place le dispositif de participation citoyenne sur la commune.

* AUTORISE M. le Maire à désigner les référents parmi les élus, les agents municipaux et les citoyens volontaires en accord avec la Gendarmerie Nationale ainsi que le correspondant municipal de ce dispositif.

* AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer avec le Préfet de la Marne le protocole de participation citoyenne qui sera élaboré en concertation avec la Gendarmerie Nationale ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Remboursement de l'emprunt "financement FCTVA" pour la construction de la salle d'activités culturelles et sportives, Allée des Tilleuls.

M. le Maire rappelle qu'un emprunt a été contracté pour les besoins de financement de la TVA consécutifs à la construction de la salle d'activités culturelles et sportives d'un montant de 160 000,00 € suivant l'offre de financement et des conditions générales de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne.

M. le Maire propose suite au versement du FCTVA, de rembourser celui-ci par anticipation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser l'emprunt avec anticipation.

Commission Vie locale

La réunion de la commission vie locale s'est déroulée le 15 février dernier.

- Fleurissement : Proposition d'aménagement et fleurissement 2016 en tenant compte des remarques faites par le jury du concours des Villages Fleuris.
- Proposition de plantation d'un arbre de la liberté.
- Aménagement Espace Jean-Pol Daumont : table de Ping-pong à remettre.
- Blason : Réalisation de panneaux pour l'entrée du village.
- Fête de la musique : 19 juin.
- 14 juillet 2016 : Apéro-Barbecue, structure gonflable...

Commission Cimetière

Voirie

2 devis ont été réalisés pour la construction de l'accès au nouveau cimetière :

Eurovia = 22 596,00 € TTC.

Charpentier = 37 768,80 € TTC.

Entourage

Patrick a chiffré la fourniture et la pose d'un grillage soudé pour un périmètre de 120 m avec portail.

Le devis s'élève à 8 477.61 € TTC.

Végétaux

Mr Provoost a réalisé un devis concernant une haie d'ifs pour le pourtour pour un montant de 3 000 €.

Visite Cormontreuil

La commission cimetière participera à une visite "Création d'un cimetière paysager" organisée par le Conseil Départemental dans le cimetière de Cormontreuil le samedi 2 avril.

Eclairage public /Gymnase

Un devis a été réalisé pour l'éclairage du chemin desservant le gymnase de la CCMC pour un montant de 8 000,00 €. Aussi, M. le Maire propose de prendre en charge ¼ de la facture, ce candélabre se trouvant sur le domaine public de la commune, plus sa consommation en électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition.

Eclairage public / Devis supplémentaire

Un devis a été réalisé pour la rénovation de l'éclairage public dans la Petite Ruelle, la Rue des Auches Chevines, le chemin de l'Abreuvoir pour un montant de 1 927,20 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition.

Questions diverses

- **Site Internet** : Le site a été visité 4000 fois depuis le début de sa création.
- **Photocopieur** : Un devis a été fait concernant un projet de remplacement de l'imprimante multi-fonction pour l'impression en interne du Petit Nuisementais. Au vu de la reprise de l'ancien matériel de seulement 700,00 € HT et du montant de l'investissement du nouveau matériel de 4 990,00 € HT, le Conseil Municipal refuse cette offre.

Réunion du 4 avril 2016

Vote du compte administratif 2015

M. le Maire donne la parole à l'aîné du Conseil Municipal et quitte la séance.

M. Daniel PONSIGNON prend la parole et explique le compte administratif de l'année 2015, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et le reste à réaliser.

Section de fonctionnement

Dépenses	150 161,54 €
Recettes	<u>238 350,92 €</u>
Solde de l'exercice	+ 88 189,38 €
Résultat antérieur	<u>+ 67 326,57 €</u>
Résultat à affecter	155 515,95 €

Section d'Investissement

Dépenses	302 704,45 €
Recettes.....	<u>787 212,01 €</u>
Solde de l'exercice	484 507,56 €
Résultat antérieur.....	<u>- 487 364,35 €</u>
Solde d'exécution	- 2 856,79 €

Restes à réaliser en fonctionnement ..	0,00 €
Restes à réaliser en investissement	- 11 600,00 €

Résultats cumulés 2015 **141 059,16 €**

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

M. le Maire rejoint la séance.

Vote du budget primitif 2016

Mme Bernadette MAURICE prend la parole et explique toutes les lignes (et le libellé) dans les différents chapitres du budget de fonctionnement et d'investissement. Il en ressort un budget équilibré.

Section de fonctionnement

Dépenses	365 156,16 €
Recettes	365 156,16 €

Section d'Investissement

Dépenses	296 756,79 €
Recettes	296 756,79 €

Total des dépenses **661 912,95 €**

Total des recettes **661 912,95 €**

Vote : le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'impositions directes

Le budget étant équilibré, M. le Maire propose, après avis de la commission finances, de ne pas augmenter les taxes d'impositions directes.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Vote des subventions 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix pour et une abstention, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

TITULAIRES	MONTANT
ACPEI	80,00 €
ADMR	490,00 €
Familles Rurales des 5 villages	440,00 €
Récréalire	80,00 €
Les Amis de nos Eglises	80,00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Coole	80,00 €
TOTAL	1 250,00 €

Subvention Région

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la région ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants visant à apporter une aide dans le domaine des travaux publics et du bâtiment.

Le montant de cette aide régionale s'élève à 20 % maximum du coût HT des travaux, plafonné à 20 000 €.

Questions Diverses

- Travaux Orange : La société Orange réalise des travaux pour apporter la fibre jusqu'à l'antenne à la sortie du village. Ceux-ci n'auront aucune incidence sur le débit sur la commune.
- Réunion Correspondant Défense : Mme Corinne LEGRIS a participé le 17 mars 2016 à une réunion d'information concernant le rôle du correspondant défense, la présentation des différents centres et un point général sur "Défense et Forces Armées".

Réunion du 2 mai 2016

Demande de subvention au titre des amendes de police/sécurité routière

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de la Rue de l'Eglise et de l'Allée du Château (RD4 et RD203) avec notamment :

- la mise en place de ralentisseurs routiers et de la signalisation pour un montant de 7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC,
- d'un rond-point franchissable avec sa signalisation pour un montant de 2 244,00 € HT soit 2 692,80 € TTC,
- de signalisations aux entrées du village "Participation citoyenne" pour un montant de 417,00 € HT soit 500,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour un montant total de 9 661,00 € HT auprès du Conseil Départemental de la Marne pour financer ces travaux en 2016.

Demande de subvention au titre du Plan régional 2016

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre du Plan régional 2016 pour des travaux de voirie en matière d'amélioration du cadre de vie.

Pour 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de différentes voiries avec notamment :

- la réfection de différentes rues pour un montant de 19 059,66 € HT soit 22 871,59 € TTC,
- la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 3 299,26 € HT soit 4 124,08 € TTC,
- la mise en place de ralentisseurs routiers et de la signalisation pour un montant de 7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC,
- un rond-point franchissable avec sa signalisation pour un montant de 2 244,00 € HT soit 2 692,80 € TTC.

- la signalisation aux entrées du village "Participation citoyenne" pour un montant de 417,00 € HT soit 500,40 € TTC,
- soit pour un montant total de 32 019,92 € HT équivalent à 38 588,87 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan régional 2016 auprès de la Région Grand-Est pour financer ces travaux en 2016.

Déjections canines

Il a été constaté sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public, et notamment aux enfants, la présence de plus en plus fréquente de déjections canines. Le Conseil Municipal souhaite remédier à ce problème.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins, et cimetières et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

En cas de non-respect, les infractions sont passibles d'amendes forfaitaires de 38 €.

Création poste adjoint administratif 2^{ème} classe

M. le Maire propose d'augmenter le nombre d'heures du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 16 à 24 heures par semaine pour assurer l'ensemble croissant des tâches administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Question Diverse

Cérémonie de la Bataille de Verdun :

Le 29 mai 2016, la commune de Nuisement sur Coole s'associera à la commémoration nationale de la Bataille de Verdun en réunissant à 10 h 30 les habitants et les enfants autour de notre monument érigé au cimetière en mémoire des morts pour la France.

Réunion du 6 juin 2016

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.

Personnel communal

Suite à l'augmentation du nombre d'heures de l'adjoint administratif de 2eme classe, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour l'indemnité d'administration et de technicité ainsi que pour l'indemnité d'exercice et de mission des préfetures. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer l'IAT et l'IEMP pour les adjoints administratifs de 2ème classe.

Questions Diverses

- Photocopieur :
Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 5 pour et 2 abstentions d'accepter la proposition faite par la société Champagne-Repro pour l'achat d'un nouveau photocopieur capable d'imprimer et d'agrafer en vue de la réalisation en régie du Petit Nuisementais.

Montant du photocopieur : 4 200,00 € HT (valeur de reprise de l'ancien matériel déduite) - Prix de la photocopie : Noir et Blanc : 0.0045 € HT et Couleur : 0.045 € HT.

- Participation citoyenne :
La signature de la convention pour la participation citoyenne aura lieu le 13 juin 2016 à 17 h entre la commune et la Gendarmerie. Toutes les personnes qui ont souhaité participer à ce dispositif sont conviées.
- Don du Sang :
31 personnes ont pu donner leur sang au Centre Culturel. Une prochaine collecte sera réalisée au mois d'octobre. Une publicité plus large sera faite notamment dans les bulletins communaux des communes voisines.
- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :
La commune sera prélevée au titre du FPIC 2016 de 12 554,00 € (montant 2015 : 8 069,00 €)

Réunion du 4 juillet 2016

Entretien des voiries communales

Suite à l'élaboration du budget et la volonté du Conseil Municipal de réaliser l'entretien d'une partie de la voirie du village, les rues suivantes ont été retenues pour être en réfection cette année :

- Chemin de l'Issue : remise en état, enduit bicouche.
- Chemin des Moissons : re-profilage des rives, bicouche.
- Petite Rue : pose de bordures entre la rue Maria Galland et la rue des Auches Chevines, bicouche

A ces réfections, s'ajoutent les premiers aménagements de sécurité, à savoir :

- Pose de coussins berlinois Allée du Château.
- Pose d'un giratoire au croisement rue de l'Eglise, rue Haute et rue des Vignes.

Après sollicitation de 4 entreprises de BTP et proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil décide de retenir l'entreprise COLAS Est pour un montant de 25 914,96 € HT.

Stationnement Grande Rue

Dans la recherche de sécurisation de la Grande Rue et après divers essais de chicanes dont l'emplacement n'a pas encore été validé, il a été constaté que certains stationnements empiètent trop sur les trottoirs et obligent les piétons à marcher sur la chaussée.

Le principe de stationnement à cheval sur les trottoirs a été retenu afin de libérer ceux-ci pour les piétons et les poussettes.

La commission Sécurisation proposera les emplacements de stationnement en fonction des largeurs de trottoir. Ces emplacements seront marqués au sol afin d'être respectés.

Information Défense Incendie

Une nouvelle réglementation entrera en vigueur début 2017 concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Elle sera déclinée par département sur décision du préfet. Celle-ci définira les nouvelles règles en termes d'implantation des poteaux d'incendie ou autres moyens de lutte (réserve, ...) en fonction des risques et classification des habitations et locaux à protéger.

La première étape consistera à identifier, collecter et référencer toutes les ressources en eau dans une base de données accessible aux pompiers.

Ensuite, il conviendra de fournir annuellement l'état de bon entretien de ces ressources (poteaux, réserve, ...) par un prestataire autre que celui chargé de la distribution d'eau potable.

Enfin, sur conseil technique du SDIS (Service Département d'Incendie et de Secours), il sera vraisemblablement nécessaire de réaliser des aménagements afin de garantir une ressource en eau accessible en tous points de la commune selon la classification des locaux à protéger.

Réunion du 5 septembre 2016

Centre Culturel

M le Maire présente l'état des dépenses de fonctionnement du Centre Culturel.

Il propose de revoir, suivant ces informations, les tarifs de location des salles. Une augmentation des tarifs est envisagée et fera l'objet d'un ordre du jour lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Questions diverses

- Collecte de sang : La prochaine collecte aura lieu le mardi 8 novembre 2016.
- Echec : Un club d'échec se réunira tous les vendredis de 18 h à 20 h à la mairie.

- Une information sera faite aux habitants sur l'entretien des trottoirs.
- Véolia : Certains anciens compteurs seront remplacés par la société Véolia en lieu et en place des précédents. Les habitants concernés recevront un courrier de la société.
- Le Père Rémi-Paul NGONGA-ASAMI, nouveau Curé de la paroisse Saint Eloi de Coole, Marne et Soude sera installé officiellement le dimanche 18 septembre 2016 à 11 h 00.
- Le marquage des places de stationnement a été réalisé au niveau de la Grande Rue.



Communauté de communes de la Moivre à la Coole

Ecole de la vallée de la Coole

57 élèves en maternelle et 102 en primaire, soit 159 élèves, fréquenteront cette année le groupe scolaire. Avec satisfaction nous avons bénéficié de la réouverture d'une classe en primaire.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants et témoignons à nouveau de toute notre reconnaissance à M. Sage qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée, pour la qualité de nos échanges dans l'intérêt des enfants.

Après un congé bien légitime, Fleur, notre responsable des activités périscolaires a repris son poste en ce début d'octobre. Félicitations au papa et à Fleur pour l'arrivée de Capucine et vifs remerciements à Laurence pour avoir assuré l'intérim à l'école mais aussi au centre de loisirs organisé par Familles Rurales territoire d'A Coola.

Tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017

Repas cantine



- Enfant : 4,00 €
- Enfant apportant son repas (PAI) : 1,50 €
- Agent de la collectivité : 3,30 €
- Enseignant : 4,50 €
- Repas réservé, mais enfant absent : 4,00 €

Garderie et étude



- Garderie du matin : 1,00 €
- Garderie du soir : 1,00 €
- Garderie du mercredi midi : 1,00 €
- Etude surveillée : 1,00 €
- Retard du responsable après la fermeture de la garderie (par tranches de 30 mn) : 6,00 €

Instauration de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

La REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) impliquait la tenue à jour de listes des habitants de chaque maison de chacun de nos villages, un suivi de celles-ci, des réclamations, une proratisation, une gestion des impayés de plus en plus complexe...

L'arrivée de nouvelles communes au 01/01/2017 (soit plus de 3000 habitants supplémentaires) ne permettra plus un suivi individuel et une gestion devenue obsolète en raison des difficultés grandissantes.

La TEOM tiendra compte, à compter du 01/01/2017 de la valeur locative des habitations (vous trouverez cette valeur sur votre avis de taxe d'habitation) et sera appelée avec la taxe d'habitation par la trésorerie.

La simulation ci-dessous fait apparaître généralement :

- une baisse de taxation pour un foyer-type de 3 personnes,
- une augmentation pour une personne seule.

Le nouveau recouvrement TEOM sera approximativement de :

Base valeur locative	TEOM
900 €	121,05 €
1 231 €	165,56 €
1 500 €	201,75 €
1 800 €	242,10 €

pour un taux de 13,45 % nécessaire à ce jour pour équilibrer le budget.

A comparer à l'actuelle REOM

Situation familiale	REOM
Personne seule	98,00 €
Foyer 2 personnes	190,00 €
Foyer 3 personnes	241,00 €

Le vote du taux réel se fera au moment du budget.

Appelé par tiers ou par mensualité en même temps que votre taxe d'habitation, selon votre choix, ce paiement sera ainsi échelonné sur 10 mois. Cela évitera également les retards de facturation que vous avez constatés cette année.

ÉTAT-CIVIL



Naissance

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)

Malone, né le 26 août 2016, fils de Tony DERVIN et de Lucile BADREAU, demeurant 11 allée du Château.

Le Petit Nuisementais lui souhaite la bienvenue dans notre village et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents.

Décès



Maryline DIOT est née le 20 juin 1977 à Châlons-sur-Marne. Enfant dynamique, elle était pleine de vie, gaie et toujours souriante.

Elle a grandi à Nuisement, fréquentant les écoles du regroupement scolaire.

Elle a participé activement à la vie de notre village en donnant de son temps aux diverses associations locales, Familles Rurales où elle était active pour le théâtre entre autres, et Eurocoole pour le cross.

A la fin de son parcours scolaire, son choix professionnel s'est orienté vers l'eau et l'environnement. Après un premier contrat dans une collectivité territoriale près de Reims, elle a, en 2006, intégré un poste de technicien à la Communauté de communes de Vitry-le-François.

C'est naturellement qu'en 2009, elle a choisi de construire sa maison à Maison-en-Champagne se rapprochant ainsi de son travail et de ses racines familiales maternelles, quittant ainsi les associations de notre vallée pour intégrer celles de son nouveau village.

Dès l'âge de 9 ans elle a connu la maladie, tout en gardant son tempérament entier et direct. Ces derniers mois, elle avait dû subir à plusieurs reprises des interventions chirurgicales très délicates. Elle n'a pas survécu à leurs complications et s'est endormie le 3 juillet 2016, quelques jours après ses 39 ans.

Elle laisse Cyril, son grand frère, Mauricette et Claude ses parents dans une immense tristesse.

Le petit Nuisementais s'associe à leur peine et partage leur douleur en ces moments difficiles.

Fernand PRATZ nous a quittés le 23 juillet 2016 à 85 ans.

Avec Madeleine, son épouse, ils ont d'abord habité au 26 de la Grande rue. Puis, ils se sont installés au 5 rue des Vignes où ils avaient fait construire leur maison.

Eprouvé par le départ de Madeleine en avril 2014, Fernand avait quitté notre village fin d'année 2015.

A ses quatre enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, le Petit Nuisementais présente ses sincères condoléances.

URBANISME

Déclarations préalables

DP n° 051 409 16 R0003
Clôture - 5 rue Haute

DP n° 051 409 16 R0004
Clôture - 41 Grande rue

DP n° 051 409 16 R0005
Clôture - 7 avenue de la Gare

DP n° 051 409 16 R0006
Isolation - 5 rue Haute

DP n° 051 409 16 R0007
Modification de façade - 14 rue Maria Galland

DP n° 051 409 16 R0008
Pose Velux - 11 rue des Vignes

DP n° 051 409 16 R0009
Abri de jardin - Chemin de l'Abreuvoir

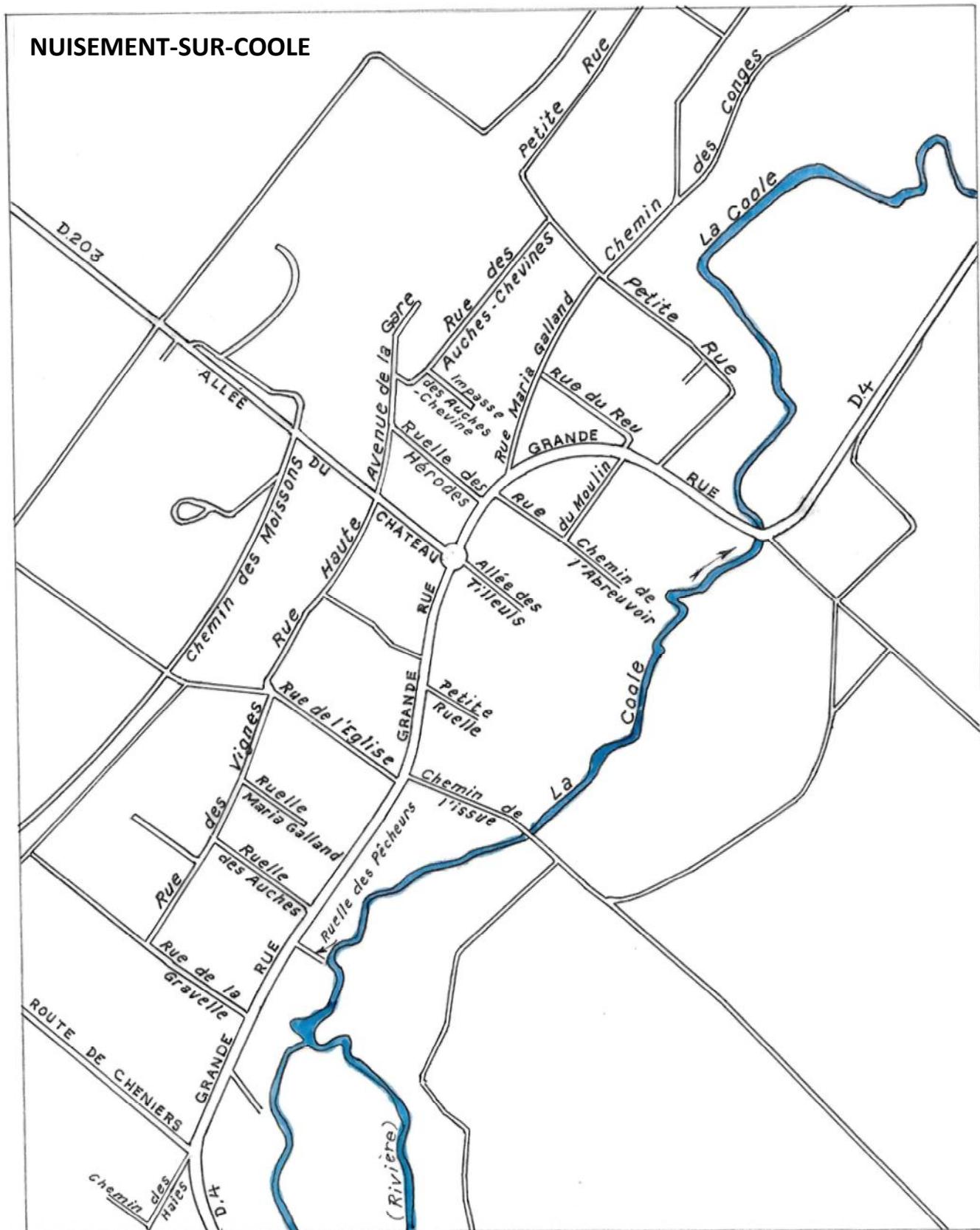
DP n° 051 409 16 R0010
Renversement pente toit + porte garage
8 Grande rue

DP n° 051 409 16 R0011
Extension habitation
5 rue des Auches Chevines

Modification d'un permis délivré

PC 051 409 14 R0003
Diminution de la surface du projet annexe
8 avenue de la Gare

Le nom des rues de notre village



Dans une prochaine parution, les bâtiments publics et l'activité économique apparaîtront sur le plan.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Le samedi 14 mai, la commission fleurissement et les habitants disponibles ont planté quelques 1560 plants dont 520 géraniums, 320 bégonias, œillets, ipomées, cyperus et autres fleurs.



Les aménagements conseillés par le jury départemental ont été réalisés. Des fleurs vivaces ont été installées afin d'avoir des massifs plus fournis, ce qui pourra permettre de planter moins de fleurs annuelles.



Quelques jours après les plantations, nous avons malheureusement connu de nombreux vols de fleurs plusieurs fois et à plusieurs endroits : les jardinières du pont d'Ecury, la pierre de la mairie, la Grande Rue....

Le 12 juillet 2016, le jury du fleurissement a attribué la mention "TRÈS BIEN" à notre village.

Merci à toutes et tous
de continuer vos efforts de nettoyage et fleurissement.
Entretenir et embellir notre environnement sont l'affaire de tous.

Il nous a été suggéré de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage : une réflexion est en cours.

Pour compléter l'espace de jeux Jean-Pol Daumont, la table de ping-pong (après un petit lifting de peinture) et le combiné multi sports ont été installés.



Ce qui a fait la joie des petits et des grands au vu de la fréquentation de plus en plus importante tous les jours de la semaine.

Au niveau du terrain de pétanque qui est souvent utilisé, mais où malheureusement l'ombrage fait défaut, il est prévu d'arborer le site très prochainement.

TRAVAUX ET SECURITE DANS LE VILLAGE

Travaux de sécurité rendus incontournables en raison des obligations légales qui nous sont imposées pour l'accessibilité et, quand cela est possible, permettre aux piétons d'utiliser les trottoirs.

Il faut savoir que la loi impose un passage sur le trottoir d'une largeur de 1,40 m pour permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite d'évoluer en sécurité. Pour ce faire, aux emplacements où cela était possible, des places de parking, chevauchantes ou non ont été délimitées.

Nos prédécesseurs avaient été visionnaires car ils l'avaient déjà prévu comme en atteste le plan d'alignement de la Grande Rue établi en 1965 alors que M. Paul Horguelin était maire.

Ainsi, le stationnement sur les trottoirs est devenu interdit (en fait il était toléré mais non autorisé). Cette question de sécurité était régulièrement relevée notamment par les parents d'élèves.

L'arrêté réglementant le stationnement a été transmis à la préfecture et aux services de gendarmerie.

Stationnement désormais interdit



Travaux d'entretien de nos voiries pour les améliorer et éviter leur dégradation. Pose d'éléments horizontaux de sécurité routière également.

Refection de la bande de roulement et création du trottoir Petite rue



Avant



Après

La bande de roulement et les rives du chemin de l'Issue et du chemin des Moissons ont également été rénovées.

Travaux de maintenance de nos équipements pour limiter les réparations et prévenir les pannes.

Réfection des avaloirs grande rue et reprise des surfaces d'écoulement des eaux pluviales



Mais aussi travaux sur l'éclairage public qui a été cette année complété par 4 candélabres supplémentaires.

Depuis le passage en leds il y a 4 ans, aucune panne n'a été déplorée et près de 50 % d'économie sur le fonctionnement annuel ont été réalisés.

L'élagage des arbres a été réalisé au printemps. Les branches de cette taille ont été stockées derrière le gymnase.



Le 14 septembre dernier, pendant une journée, ces dernières ont été broyées afin de faire du paillage. Ce travail fastidieux a été réalisé par les deux ouvriers communaux et le 1^{er} adjoint.

Le paillage sera utilisé pour les massifs et les diverses plantations de la commune.

Tous les passages piétons de la commune ont été remis en état afin de sécuriser la traversée des rues.



DON DU SANG

La reprise de la collecte des dons du sang programmée le jeudi 19 mai dernier a été une réussite.

Plus de 40 personnes, de Nuisement et des alentours, se sont présentées et 31 d'entre elles ont pu effectuer un don.

Fort de ce succès, le Conseil Municipal a accepté de reconduire cette collecte.

Prochain rendez-vous
le jeudi 8 novembre 2016
de 16 h à 19 h 30 au Centre Culturel

Réservez dès à présent cette date pour y participer.

SITE INTERNET

Une seule adresse

<http://www.nuisement-sur-coole.fr>

Le site Internet de votre commune est à votre disposition. N'hésitez pas à le consulter pour retrouver :

- le Petit Nuisementais
- les décisions du Conseil Municipal
- le Plan Local d'Urbanisme
- les renseignements sur le centre culturel, tarifs de location...

Si vous désirez y faire paraître des informations sur votre activité, vous pouvez nous contacter.

Groupe scolaire de Nuisement sur Coole



Comme chaque année, la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves quittant l'école primaire pour le collège a eu lieu le 27 juin au groupe scolaire de la vallée de la Coole.

Cette petite cérémonie a aussi été l'occasion de remercier M. Sage pour les nombreuses années pendant lesquelles il a enseigné au sein du groupe scolaire. Nous regretterons la qualité des relations qui nous a permis de travailler sereinement tant avec lui qu'avec toute l'équipe enseignante pour l'intérêt et l'instruction des enfants.



Les précieux ouvrages ont été offerts par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et remis par M. le Maire à Clémentine, Justine, Dany, Morgan et Claire.

PARTICIPATION CITOYENNE



C'est le 13 juin 2016, en mairie, qu'a été signée la convention de "Participation Citoyenne" entre les services de gendarmerie et la commune, en présence de plusieurs volontaires de notre village.



Signature de la convention "Participation citoyenne"

Des Nuisementaises et Nuisementais sont ainsi identifiés par l'autorité judiciaire comme référents pour le signalement des mouvements suspects de véhicules, de déplacements anormaux de personnes dans la commune ou de tout événement qu'il leur semblerait utile de transmettre pour contribuer à la sécurité et la tranquillité du village.



Une visite du centre opérationnel de la gendarmerie sera prochainement programmée pour eux, pour que chacun puisse être informé de la façon dont sont traitées les informations qu'ils transmettront.



Malgré ce dispositif mis en place, la sécurité concerne tout le monde, et les dernières exactions commises, il y a peu dans le village, en attestent.

**N'hésitez pas à signaler
auprès de la gendarmerie (tél : 17)
ce qui vous paraît suspect.**

La vigilance de tous contribuera à la sécurité générale des biens et des personnes. Veillez également à ne pas laisser vos habitations ouvertes ou des objets de valeur à la vue dans vos véhicules.



Panneau à l'une des entrées du village

FÊTE DES VOISINS

En prélude de l'ouverture de la coupe d'Europe de football, les habitants de la rue des Auches Chevines et des rues adjacentes se sont à nouveau réunis pour la désormais traditionnelle fête des voisins.

Pour l'événement, un écran géant avait été installé.

Entre les éclats de voix supportant nos joueurs et les éclats de rire chacun a pu goûter aux nombreux plats proposés par les riverains.

Rue des Auches Chevines



Grande Rue



C'est le 10 juin que nous avons tous eu plaisir à nous retrouver d'une part, et accueillir nos nouveaux voisins, récents habitants de notre quartier, d'autre part.

Comme à l'accoutumée, la soirée fut excellente et se déroula dans la bonne humeur et la convivialité.

Rendez-vous en 2017 !!!

- NUISEMENT d'Autrefois -

Nous poursuivons nos travaux d'archivage à la Mairie et nous les partageons.

Aujourd'hui, un projet d'école non abouti dans les années 1950.

Depuis la III^{ème} République et les lois « Jules Ferry » instaurant l'école gratuite en 1881, ainsi que l'instruction obligatoire et un enseignement public laïque en 1882, les communes ont toujours eu à cœur de construire et d'entretenir des bâtiments pour l'enseignement public.

Depuis 2009, Nuisement accueille le groupe scolaire de la Vallée de la Coole pour l'ensemble des enfants de la vallée, de la maternelle à l'entrée au collège. Il n'en a pas toujours été ainsi. Depuis 1982, seules les classes maternelles étaient sur Nuisement, à la place de l'actuel Espace Culturel. Auparavant, et depuis l'obligation d'instruction publique, l'école se trouvait au rez-de-chaussée de la Mairie. Nous vous raconterons sa construction et sa rénovation dans un prochain épisode.



Mais savez-vous que dans les années 50, un bâtiment regroupant la mairie, l'école et un bureau de postes, était envisagé au centre du village, sur le terrain où se trouve maintenant l'Espace Jean-Pol Daumont.

Ce terrain communal abritait déjà « le terrain des sports », ainsi qu'un baraquement en bois, reconstruit aussitôt la guerre et servant de salle des fêtes. Ce site était déjà propice à recevoir une construction communale. L'ambition était d'y installer une salle de classe pour 40 enfants, mais également le logement de l'instituteur, la mairie et son secrétariat, la remise à pompe des pompiers de la commune, ainsi qu'un bureau de Postes et le logement de son receveur.

Les motivations du Conseil Municipal du 23/10/1950, dont le maire était M. Paul Horguelin, tenaient en 5 points :

1. *Une salle de classe déclarée trop petite par l'inspection académique pour accueillir les 30 enfants inscrits,*
2. *Une estimation d'accroissement de la population (181 habitants en 1936, 215 en 1946), laissant espérer 40 enfants à scolariser rapidement,*
3. *Un bâtiment abritant le bureau de poste en très mauvais état et nécessitant d'énormes frais de restauration,*
4. *Un terrain disponible, idéalement situé et dont la commune était déjà propriétaire,*
5. *Un financement basé sur la vente des bâtiments laissés libre (mairie-école et bureau de poste), ainsi que le rachat de dommages de guerre et l'obtention d'une subvention de l'état, le tout complété par le recours à l'emprunt.*

Des plans, datés de 1953, furent élaborés par Mrs R. de Bonnay et J. Airoldi, architectes à Châlons. Retrouvés dans les archives de la mairie, nous vous proposons de les consulter sur le site internet de la commune.

Problème de financement, difficultés techniques ou nouveau Conseil Municipal de mai 1953 qui n'aurait pas souhaité poursuivre le projet, nous n'avons pas d'autres éléments écrits, ni de mémoires vivantes permettant d'expliquer l'abandon de ce projet qui aurait fait de Nuisement, déjà à cette époque, une commune novatrice en équipement scolaire.

Prochains numéros :

- Le Moulin en pierre

- La construction de la Mairie - Ecole en 1880

Retrouvez-nous sur <http://www.nuisement-sur-coole.fr/>
rubrique Archives

Festivités

Commémoration de la bataille de Verdun

Le dimanche 29 mai, à la demande du gouvernement, une cérémonie du souvenir pour la commémoration de la bataille de Verdun s'est déroulée au monument aux morts du village.

Le discours officiel a été lu par les enfants de notre village qui avaient répondu présents.

Que d'émotions de lire devant tout le monde. De plus certains mots étaient difficiles à prononcer, mais ils ont réussi avec dignité.

Félicitations !



Après le dépôt de la gerbe, dix petites montgolfières aux couleurs de la patrie ont été lâchées dans le ciel. Grands et petits ont été enchantés par cet envol tricolore.



Au cours de l'apéritif, des dragées bleues, blanches et rouges ont été offertes à tous les enfants.

Nous espérons qu'ils garderont en mémoire ce moment de notre histoire.

Fête de la musique

Le dimanche 19 juin, en fin d'après-midi, la commune a convié la population à la fête de la musique sur le parvis de l'école de la vallée de la Coole. Une cinquantaine de personnes s'est déplacée pour écouter la chorale d'Ecury.



Ensuite Catherine et Raphaëlle nous ont fait des solos de leur instrument préféré.

La manifestation s'est terminée par l'apéritif sous le soleil.



14 Juillet 2016

Cette année encore, la Municipalité avait convié toute la population à participer aux festivités du 14 juillet. Participant uniquement à l'apéritif ou à toute la journée, un bon nombre d'habitants avait répondu présent.



L'orage s'est invité au discours du Maire, nous obligeant à rester à l'intérieur du Centre Culturel, pendant que des bénévoles bienveillants préparaient et surveillaient les barbecues sous la pluie.



L'après-midi fut cependant ensoleillé permettant aux enfants, petits et grands, de profiter de la structure gonflable, aux amateurs de pétanque d'occuper les terrains de boules pendant que d'autres regardaient l'étape du tour de France faisant de ce moment une belle et bonne journée bien conviviale.



MANIFESTATION À VENIR



Cérémonie du 11 novembre 2016
Rendez-vous à 11 h au monument aux morts.
Discours, dépôt de gerbe, verre de l'amitié.



AGENDA 21

Opération "Nettoyons la nature"



Les élèves de l'école primaire ont participé avec leurs professeurs, le vendredi 23 septembre 2016, à une sortie dans les rues du village afin de ramasser les quelques déchets qui s'y trouvaient. Même si la collecte n'a pas été très fructueuse, elle a permis, dans le cadre de l'éducation aux gestes éco-citoyens, de sensibiliser, une fois de plus, les plus jeunes à l'importance que revêt la sauvegarde de la nature et le tri des déchets.



Chacun a semblé impliqué et la matinée a été un réel succès.

"BIODIVERSITE de proximité et catalogue sur la faune et la flore de la vallée de la Coole" Exposition de juin 2016

Dans la poursuite du projet sur la biodiversité ordinaire et de proximité : "Découverte et comparaison de différents milieux" mise en place à l'école maternelle par Mmes Beaufort et Pelletier avec Mme Sylvie Dewasme, responsable LPO Champagne-Ardenne (Ligue de Protection des Oiseaux), les élèves de l'école maternelle ont enrichi leur recherche en réalisant un catalogue d'espèces animales et végétales découvertes dans le village et ses environs.



Ce répertoire contient de nouvelles études très enrichissantes ; fiches descriptives sur la faune et planches d'herbier. Le travail des élèves correspond à un repérage sur une carte et à la réalisation d'un inventaire des animaux et des végétaux rencontrés aux alentours de l'école, aux bords des chemins et dans le village. Les élèves restent impliqués sur un projet initié depuis plusieurs années et attentifs aux problèmes de la préservation et du respect de la nature.



Nouvelles des associations



ADMIR COOLE-SOUDE-MARNE

Les membres de l'Association ADMR souhaitent une bonne rentrée à tous, petits et grands, et espèrent que les congés d'été n'ont pas trop perturbé les interventions. Ces congés, plus que mérités par nos salariées donnent beaucoup de travail à la présidente et à la secrétaire qui doivent recruter de nouvelles personnes (et ce n'est pas chose simple !) qui partent au bout de quelques jours sans explications.... à se demander pourquoi elles s'inscrivent à Pôle Emploi ! Bravo à Muriel et Josette qui doivent "jongler" et "se creuser la tête" pour assurer les remplacements et un grand merci aussi aux salariées qui dépannent "au pied levé" leurs collègues absentes.

Avec la rentrée, des formations sont proposées à toutes, salariées et bénévoles, afin d'être toujours plus performantes auprès des clients. N'oublions pas que nous sommes le 1er réseau certifié NF "services à la personne" et de ce fait, l'AFNOR (Association Française de Normalisation) nous impose régulièrement un audit pour renouveler cette certification. Celui-ci a eu lieu le 15 septembre dernier à la Maison des Services à Cernon, nous attendons les résultats.

L'ADMIR de la Marne renforce son activité en milieu urbain. Depuis quelque temps maintenant, des Associations ADMR ont vu le jour dans plusieurs villes de la Marne : Reims, Epernay, Vitry, et près de chez nous, Cités en Champagne à Châlons et Cités Rive Gauche à Fagnières. En ville comme à la campagne, le travail à domicile se développe, ce qui explique l'implantation de l'ADMIR.

Prochainement, nous vous proposerons les traditionnels calendriers. Merci d'avance pour votre accueil et votre générosité. Les bénéfices de cette vente nous permettent, chaque année, de venir en aide à des familles dans le besoin.

Pour d'autres renseignements concernant notre association, vous pouvez vous adresser à la Maison des Services à Cernon les lundi, mardi, jeudi après-midi et le vendredi matin
téléphone : 03.26.67.65.88
mail : admr.csm@coolesoude.fede51.admr.org

L'équipe ADMR

Le 3 juillet 2016, **Maryline** DIOT nous quittait. Trop jeune, trop tôt. Maryline a été très présente au sein de l'association : membre du conseil d'administration, elle fut même vice-présidente. Toujours active et joyeuse, elle savait donner la réplique au théâtre, elle ne ménageait pas ses efforts pour toutes les activités. A ses parents Mauricette et Claude, l'association Familles Rurales des 5 villages de la Coole renouvelle ses sincères condoléances.

Comme chaque année, les **plants de fleurs et de légumes** ont connu un vif succès. Les fleurs d'automne (chrysanthèmes, pensées, bruyères...) sont chez Monique GUICHON pour quelques jours encore.

La **randonnée du 22 mai** 2016 a été perturbée par une pluie intense. Les vélos et les baskets n'ont pas voulu sortir. Seuls une dizaine de courageux ont bravé la pluie pour essayer le nouveau parcours VTT. Ils ont malgré tout bien aimé.



Une conférence sur le **reiki** a conquis un public attentif le 28 mai à la salle de Nuisement. C'est Madame Andrée DUBEST, professeur de yoga à l'association, qui a mené le débat pendant un peu plus de deux heures.



Le soir même, la salle culturelle accueillait un tout autre public pour admirer le magnifique spectacle de **hip hop** des enfants. Cette activité avait été proposée toute l'année aux plus jeunes. Ensuite leur professeur, Gwendoline LEDRU, et sa troupe de Châlons ont fait une démonstration sur le thème de Disney. Ce fut un spectacle de grande qualité. La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.



Pour l'association aussi, la rentrée est en septembre. Voici une synthèse de nos activités :

ACTIVITES	LIEU	DATES	HORAIRES	TARIF	CONTACTS
GYM DOUCE	Salle des fêtes de BREUVERY S/COOLE	Vendredi matin (hors vacances scolaires) Reprise le 16/09	10h à 11h	95 €	Danièle Malard 03 26 67 60 18
YOGA	salle des fêtes de BREUVERY S/COOLE	Tous les mercredis (hors vacances scolaires) Reprise le 14/09	17h45 à 19h	95 €	Nicole Noël 03 26 67 62 75
MARCHE Adultes	le lieu change toutes les semaines, sur tous les villages de NUISEMENT A COUPETZ	Tous les mardis Un planning sera fourni.	Départ à 9h00 Retour vers 10h30	gratuit	Danièle Malard 03 26 67 60 18 Marie Christine Roger 03 26 70 61 77
CLUB JOIE DE VIVRE retraité(e)s	Pour le premier jeudi de reprise, à la salle des fêtes de BREUVERY S/COOLE	Un jeudi sur deux Tous les jeudis de Décembre à fin Février	à partir de 14h	Participation de 15€ par trimestre	Michel Lebonvallet 06 13 21 06 85
PETANQUE	<u>BREUVERY ou NUISEMENT</u>	Mardi et Jeudi	à partir de 14h	Gratuit	Michel Lebonvallet 06 13 21 06 85

Pour toutes ces activités la carte d'adhésion Familles Rurales est obligatoire.

La **randonnée nocturne du 1^{er} octobre** fut une grande réussite, un peu plus de 85 marcheurs, dont 75 repas servis par les bénévoles. L'apéritif de Nicole et Patrick a encore bien plu.



Prochaines manifestations

Le vide jardin,
30 octobre 2016
à Breuvery.

Le Noël des enfants,
3 décembre 2016
à la Salle Culturelle
de Nuisement.

Depuis septembre 2011, les membres des associations familles rurales d'Ecury-sur-Coole, des 5 villages de la Coole et de Coole-Faux Vésigneul étaient en réflexion et voilà que le 26 mars 2013, une nouvelle association est née :

« Familles Rurales Association de Territoire d'à Coola »

L'Association de territoire d'à Coola est heureuse de vous annoncer que sa directrice, Fleur Lecrivain, a mis au monde une jolie petite fille, Capucine. Nous adressons tous nos vœux à Capucine et à ses parents, Fleur et Jean-Claude.

C'est donc Laurence Leblanc qui a assuré la direction et l'accueil de loisirs depuis le 9 mai, et ceci jusqu'au retour de Fleur début octobre.

La communauté de communes a fait le choix en interne pour le remplacement de la directrice. Elle a donc proposé à Laurence de passer son BAFD. Son premier stage pratique a été validé avec succès.

Avoir deux personnes BAFD pour notre territoire est vraiment une grande opportunité.

Comme chaque été, l'AT d'à Coola a organisé un accueil de loisirs sur ses deux sites :

Faux-Vésigneul et Ecury / Coole afin de répondre aux besoins de toutes les familles des 8 villages de la vallée de la Coole.

Sur chaque site, nous avons l'obligation d'avoir une directrice adjointe et une équipe d'animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits, à savoir :

- un animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans.
- un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

Cette année, nous avons une fréquentation un peu moins importante que l'an passé, mais nous avons une amplitude d'ouverture de 5 semaines. Tous les accueils de loisirs ont fait le même constat de baisse.

Pour Faux :

10 enfants pour la 1^{ère} semaine
 26 enfants pour la 2^{ème} semaine
 15 enfants pour la 3^{ème} semaine
 25 enfants pour la 4^{ème} semaine
 19 enfants pour la 5^{ème} semaine

Pour Ecury :

32 enfants pour la 1^{ère} semaine

44 enfants pour la 2^{ème} semaine

30 enfants pour la 3^{ème} semaine

42 enfants pour la 4^{ème} semaine

30 enfants pour la 5^{ème} semaine

Ce qui fait un total de presque 300 enfants accueillis sur les 5 semaines en comptant le camping.



Le camping au Der connaît un véritable engouement. 24 enfants et 3 animateurs ont passé une semaine au camping de la plage.

En activité : Rallye nature, voile, vélo, sortie nocturne et évidemment une soirée musicale pour clôturer le séjour.

Un grand merci à toutes les personnes bénévoles et salariées qui ont transporté, installé, démonté tout le matériel pour 27 personnes, 5 jours.

Un frigo, un micro-onde, un gaz, 8 tables, 8 bancs, une tonnelle de grande taille, 10 toiles de tente dont 3 prévues pour les valises, 27 vélos, et autres matériels.

Soit 4 véhicules et une grande remorque.

Merci à Simon, Gislain, Bernard, Laurence, Pascal, Patrick, Céline et toute l'équipe logistique qui a géré les courses, et l'apport des produits frais tous les jours.

C'est sans doute cette organisation béton qui fait la réussite et le succès du séjour au Der.

Pour celles et ceux qui ont passé leurs vacances à Faux ou à Ecury, il y a eu :

- Une journée dans les Ardennes au Parc Argonne Découverte situé à OLIZY PRIMAT.
- Une sortie au Der, avec comme animation :
 - Promenade en bateau « au fil de l'eau » pour le groupe des petits.
 - Activité KAYAK encadrée par L'UFOLEP pour le groupe des grands.
- Une journée à Nigloland, le parc d'attraction qui plaît toujours à tous.

Le thème commun aux deux centres était l'AMERIQUE...



Des jolies vacances pas loin de la maison familiale ou des grands parents.

Les deux spectacles des deux fêtes de centre ont bien résumé les 5 semaines d'aventure cowboys, indiens, Hollywood ...

Les fêtes de centre sont toujours des moments intenses et forts pour les enfants, les animateurs et les familles. Elles font partie du centre de l'été.

Un grand merci à tous ceux qui se mobilisent et nous soutiennent :

- La CCMC, les assurances Groupama, le garage Rennesson, la boulangerie d'Ecury,
- Les mairies de la vallée de la Coole qui mettent à notre disposition, des locaux, véhicules, et une commune qui nous a alloué une subvention,
- Les membres des associations locales qui nous aident et/ou nous prêtent du matériel.

Depuis la rentrée de septembre, nous accueillons à nouveau les enfants le mercredi après-midi après l'école.

La fréquentation a augmenté, avec un mercredi sur deux, où nous avons un peu plus de 20 enfants à gérer. Après le repas, une sieste est proposée aux plus jeunes. Les plus grands font des activités manuelles ou sportives. Le goûter est pris en commun.

Une boutchou'broc
aura lieu le
dimanche 6 novembre 2016
à la salle culturelle de Nuisement
de 9 h à 16 h 30.
Venez nous rendre visite.

Toutes ces prestations n'auraient pas lieu sans les personnes du conseil d'administration qui donnent de leur temps tout au long de l'année.

Nous contacter

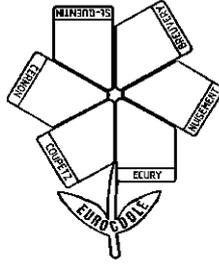
Le site :

www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola

Vous y trouverez les dossiers d'inscriptions.

Par email : acoola@laposte.net

Par téléphone au 07 87 67 47 35 / 03 26 67 97 96
(pendant le centre uniquement)



EUROCOOLE



BADMINTON 2016-2017

La 2^{ème} saison de badminton a repris.

Eurocoole propose dans le gymnase de l'école de la vallée de la Coole à Nuisement sur Coole, des séances de badminton **les lundi soir et jeudi soir de 18 H à 22 H** ainsi que **le dimanche matin à partir de 9 H 30**.

Depuis le 12 septembre 2016, une trentaine de débutants ou pratiquants confirmés jouent en fonction de leur niveau et améliorent leur technique et leur physique dans une ambiance bien sympathique.

La souplesse des horaires permet à tous les adhérents de trouver un créneau pour pratiquer un sport sur place et à moindre frais. Des inscriptions sont encore possibles à ce jour.



FOOT

Les Vétérans de foot de la Vallée de la Coole ont constitué une équipe avec les joueurs de l'Eveil de Sarry.

Les matches amicaux se déroulent le dimanche matin.

Pour tous renseignements ou intégrer l'équipe, contacter Sylvain ROGER (03.26.70.61.77)

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Un atelier "**Cirque**" s'est déroulé pendant les vacances de Pâques. Les enfants étaient ravis.

Un après-midi "**Contes**" envisagé durant les prochaines vacances de la Toussaint, ne pourra probablement avoir lieu que début 2017.

L'anglais, dispensé par Karen, a toujours lieu le lundi matin. Actuellement, 17 personnes, divisées en 3 groupes selon leur niveau de connaissance, suivent ces cours avec plaisir et assiduité.

Nous venons de rajeunir et actualiser notre fonds littéraires pour adultes, particulièrement au niveau des romans, ainsi qu'étoffer et enrichir les collections pour ados.

Nous vous rappelons les jours et horaires de permanence :

- 1^{er} mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30
- 2^e mercredi du mois de 17 h 30 à 18 h 30
- 3^e samedi du mois de 10 h à 11 h 30

La main verte

Le travail ne manque pas en automne

Ramasser les feuilles mortes, retirer les mauvaises herbes, couper les fleurs fanées...

Mais il convient de rester très vigilant. Les tailles à contre-emploi endommagent gravement certains végétaux. En hiver, les pousses tendres vont subir l'assaut des frimas et les rameaux, coupés trop tard, seront privés de fleurs, de feuilles qui font tout leur attrait au printemps.

D'autres plantes apprécient une taille automnale, tels ...

Les grimpantes



La vigne vierge, les ampélopsis, le lierre, l'hortensia grimpant, certains chèvrefeuilles arbustifs poussent en été avec exubérance. Revers de la médaille, ces plantes grimpantes en deviennent envahissantes. Il est donc nécessaire de les tailler à l'automne pour limiter leur encombrement.

Le bon geste : le nettoyage des plantes grimpantes se limite souvent à couper les longs rameaux de l'année de façon à éviter qu'ils ne débordent de leur support (treillage, grillage...).

Les herbes aromatiques



Il est temps de tailler, bouturer ou diviser thym, menthe et autre ciboulette.

Le jardin d'herbes aromatiques n'échappe pas au grand nettoyage d'automne. Si cela n'a pas déjà été fait plus tôt en saison, coupez toutes les tiges florales desséchées. Taillez aussi la végétation exubérante de certaines plantes buissonnantes pour leur redonner une forme ronde. Profitez-en pour en multiplier quelques-unes car c'est le bon moment pour la division ou le bouturage.

Les rosiers



Lorsque l'on taille les rosiers, en cas de période de redoux, les arbustes, alors stimulés, émettent vite des pousses... Riches en eau, les jeunes rameaux sont sensibles au froid. Attendez le début du printemps pour tailler les rosiers.

Le bon geste : en attendant la vraie taille, vous pouvez quand même faire un petit nettoyage. Coupez les fleurs fanées et sectionnez les branches malingres, malades ou bien celles qui encombrer le centre des arbustes.

Les hortensias



Les grosses fleurs fanées des hortensias servent aussi à protéger les bourgeons floraux qui se développeront au printemps.

Le bon geste : pensez à raccourcir les tiges des hortensias jusque sous la fleur, au-dessus d'une paire de bourgeons sains. Supprimez également les rameaux trop malingres et 2 ou 3 branches parmi les plus âgées, notamment celles qui encombrant le centre de l'arbuste.

Préserver les fleurs des lavatères



Les lavatères épanouissent leurs boutons floraux sur le bois de l'année. Comme de nombreux autres arbustes à feuillage caduc et à floraison estivale, vous devrez les tailler au printemps pour stimuler l'émission de nouveaux rameaux florifères.

Le bon geste : à partir de mars, rabattez toutes les branches des lavatères, à 30 cm du sol environ, au-dessus des feuilles qui se développent.

Arracher les tubercules frileux



Dahlias, cannas et bégonias tubéreux sont des plantes gélives qui seront stockées dans un lieu sec et hors gel durant l'hiver. Tous ces bulbes seront replantés au printemps de l'année suivante. Il convient donc de retirer du sol les tubercules juste avant les premières gelées, lorsqu'ils ont accumulé suffisamment de réserves nutritives.

Le bon geste : coupez les tiges florales 10 cm au-dessus du collet de la plante puis arrachez délicatement celle-ci à la fourche-bêche. Laissez ressuyer le végétal quelques jours, sur place ou à l'abri. Débarrassez les tubercules et autres rhizomes de la terre séchée puis placez-les dans des cagettes en bois ajourées que vous stockerez dans un lieu sombre, sec et aéré.



Le régal des papilles

Tatin aux pommes

Ingrédients (pour 6 à 8 personnes)

- 1 pâte feuilletée
- 1,6 kg de pommes de variété royal-gala, jonagold, golden (elles doivent être fermes pour tenir à la cuisson)
- Le jus d' ½ citron
- 80 g de beurre
- 130 g de sucre cristallisé
- 1 sachet de sucre vanillé
- Une pointe de cannelle (facultatif)

Réalisation

- Eplucher les pommes, les épéiner, les couper en 4 ou 6 (en fonction de leur taille) et les citronner.
- Dans un moule, faire un caramel : laisser fondre les sucres puis ajouter le beurre.
- Déposez les pommes citronnées, bien serrées, sur le caramel. Saupoudrer de cannelle (facultatif).
- Mettre le moule dans le four, préchauffé à 180°C, pendant 20 minutes.
- Sortir le moule du four, laisser refroidir et déposer la pâte feuilletée sur les pommes caramélisées.
- Bien fermer les bords.
- Remettre au four pendant 20 à 30 minutes, jusqu'à ce que la pâte soit cuite et qu'elle ait pris une belle couleur.
- Sortir la tarte du four et la laisser reposer quelques minutes.
- Prendre un plat de la taille du moule et retourner la tarte.
- Laisser refroidir et déguster. On peut la servir avec une boule de glace à la vanille.



Quiche tatin



Ingrédients (pour 6 à 8 personnes)

- 7 ou 8 pommes de terre
- 8 très fines tranches de lard fumé
- 3 œufs entiers
- 20 cl de crème fraîche
- 1 fromage de chèvre
- sel et poivre
- 150 g de gruyère râpé
- 1 pâte feuilletée

Préparation

- Faire cuire les pommes de terre à la vapeur.
- Tapisser le moule avec les tranches de lard fumé.
- Déposer dessus en couches successives : le gruyère râpé, les pommes de terre en rondelles, le fromage de chèvre en tranches.
- Dans un bol, battre la crème, les œufs, le sel et le poivre.
- Verser ce mélange sur les autres ingrédients.
- Recouvrir le moule avec la pâte feuilletée comme pour une tarte tatin.
- Faire cuire 30 à 35 minutes dans un four préchauffé à 190°C jusqu'à ce que la pâte soit bien dorée et croustillante.
- Démouler la quiche en la retournant sur un plat.
- Déguster avec une salade verte.

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction,
Claudine Brülhart, Martine Coutier, Béatrice Desvoy-Joppe, Corinne Legris,
Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon et Pascal Vansantberghe,
vous donne rendez-vous au prochain numéro.